



## Notice Descriptive Sommaire

### Logements

#### « Nice' Art »

#### Nice

### 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

#### **1.1 Fondations – Façades et Toitures**

- ◆ Fondations selon préconisations du bureau d'étude de sol. Tous les murs en sous-sol, refends et murs de fermeture seront en béton armé, ou aggloméré de béton (selon étude thermique et structure).
- ◆ Façades seront revêtues d'un revêtement plastique épais (RPE) (coloris selon prescriptions du permis de construire).
- ◆ Couverture tuiles suivant détails architecte.

#### **1.2 Planchers – Murs et Ossature**

- ◆ Plancher en béton armé.
- ◆ Ossature constituée par des murs de refend en béton armé ou aggloméré de béton suivant calcul du bureau d'étude structure.
- ◆ Murs de séparation intérieurs en voile de béton banché ou en maçonnerie de parpaings pleins ou creux ou cloisons sur ossature métallique type STIL SAD 180 selon contraintes parasismiques.

### 2. PARTIES COMMUNES

#### **2.1 Porche et Hall d'entrée**

- ◆ Le hall d'entrée intérieur sera aménagé selon étude de décoration de l'Architecte. Il comprendra en particulier :
  - Ouverture de la porte d'accès par vidéophonie « connectée smartphones » type INTRATONE ou équivalent.
  - Menuiseries aluminium ou acier laqué
  - Spot encastré ou appliques décoratives
  - Miroir et autres éléments décoratifs au choix de l'Architecte

#### **2.2 Circulations d'Etages**

- ◆ Sol en grès émaillé format 45x45 ou 30x60 selon calepinage Architecte.
- ◆ Murs revêtus de peinture suivant étude de décoration de l'Architecte.
- ◆ Escaliers de service accédant aux étages en béton revêtu d'une peinture anti-poussière.
- ◆ Ascenseur desservant les étages y compris les sous-sols
- ◆ Elévateur à voiture desservant le RDC et les sous-sol -1 et -2



### **2.3 - Paliers et sas d'accès aux sous-sols**

- ◆ Murs revêtus de gouttelette ou peinture
- ◆ Sols revêtus de peinture anti-poussière, béton brut au R-2

## **3. LES APPARTEMENTS**

### **3.1 – Porte d'Entrée**

- ◆ Portes iso blindées certifiées A2P\* moulurées avec quincaillerie type aluminium, microviseur et serrure A2P\*.

### **3.2 – Autres Portes**

- ◆ Portes de communication intérieures alvéolaires, avec quincaillerie type aluminium ou équivalent. Décoration au choix de l'Architecte.
- ◆ Portes de placards coulissantes ou ouvrantes à la française suivant dimension du placard (pas d'aménagement intérieur).

### **3.3 – Revêtement de Sol**

- ◆ Dans l'ensemble des pièces, sol en grès émaillé dimension 45x45 - choix sur palette proposée par le Maître d'Ouvrage.
- ◆ Balcons : dalles sur plots 50 x 50 ou 60x60 en grès suivant choix de l'Architecte.

### **3.4 – Revêtement muraux**

- ◆ Entrée, séjour, chambres et dégagement : peinture acrylique mate.
- ◆ Salle de bains, WC : peinture acrylique velours (au-delà de la faïence).
- ◆ Portes intérieures et encadrements : peinture acrylique satinée.
- ◆ Salle de bains : faïence au droit de la baignoire ou du bac à douche (suivant plans) jusqu'à 2 mètres de hauteur.
- ◆ Cuisine : peinture acrylique mate.

### **3.5 – Plafonds**

- ◆ Entrée, séjour, chambres, cuisine et dégagement : peinture acrylique mate
- ◆ Salle de bains, WC : peinture acrylique velours

### **3.6 – Menuiseries Extérieures**

- ◆ Menuiseries ouvrant à la française en PVC selon étude thermique et acoustique.
- ◆ Volets roulants PVC à commande manuelle à tringle (selon emplacement conforme au permis de construire). La baie principale du séjour sera équipée d'un volet roulant motorisé à commande radio.

### **3.7 – Cloisons / Doublages**

- ◆ Cloison de distribution de type PLACOPAN de 50 MM.
- ◆ Doublage contre les murs de façades composé d'un isolant (positionnement et épaisseur suivant étude thermique) et d'une plaque de plâtre.



### **3.8 – Équipements Sanitaires**

Selon plans de vente :

- ◆ Meuble vasque des établissements « BATIGREEN » ou équivalent.
- ◆ Baignoire en acrylique blanche avec robinet thermostatique.
- ◆ Bac à douche extra plat couleur blanche avec robinet thermostatique (emplacements suivant plans).
- ◆ WC suspendus avec abattant et réservoir 3/6l.

### **3.9 – Équipements Ménagers**

- ◆ Attente bouchonnée pour évier.
- ◆ 2 attentes bouchonnées pour l'évacuation et l'alimentation des machines dans la cuisine (lave-linge et lave-vaisselle).

### **3.10 – Électricité et Production d'Eau Chaude**

- ◆ Installation électrique encastrée conforme à la norme NF C-15100.
- ◆ Tableau encastré avec trappes.
- ◆ Production d'eau chaude individuelle par ballon thermodynamique (emplacement selon plans Architecte).

### **3.11 – Chauffage - climatisation**

- ◆ Chauffage électrique individuel par panneaux rayonnants. Les puissances seront déterminées par l'étude thermique.
- ◆ Uniquement pour le R+5 et R+6 : Chauffage et rafraîchissement des appartements par pompe à chaleur « air/air », émission par ventilo-convecteurs muraux ou unité gainable en faux-plafond.

### **3.12 – Téléphone**

- ◆ Prise type RJ45 : Deux dans le séjour près de la prise de télévision + une dans la chambre principale.

### **3.13 – Télévision – Radio – FM**

- ◆ Prises TV : une dans le séjour et une dans la chambre principale.
- ◆ Antenne collective

### **3.14 – Ventilation Mécanique**

- ◆ Ventilation mécanique contrôlée simple flux suivant étude thermique.

## **4. GARAGES SOUS-SOL**

- ◆ Murs séparatifs entre garages : agglos creux ou voiles béton suivant plans.
- ◆ Portes de garages individuelles à ouverture manuelle avec numérotation au pochoir selon localisation portée aux plans Architectes et Permis de Construire.

## **5. PARKINGS SOUS-SOL**

- ◆ Délimitation et numérotation des parkings au sol.
- ◆ Sol et murs en béton brut

## 6. ESPACES VERTS

- ◆ Aménagement selon volet Paysager du permis de construire.

*La construction sera réalisée en conformité avec les règles parasismiques.*

*Note importante : le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter toute modification à la présente notice, pour des raisons de force majeure ou tout impératif technique éventuel. En particulier, les marques ou types de produits nommément désignés ne sont donnés qu'à titre indicatif et pourront être remplacés par des marques ou des produits de qualité équivalente.*